



N° 23-534

ARRETE PERMANENT

Le 20 Septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13, R 411-8, R 421-5, R 421-7,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL Directrice du Centre Technique Municipal,

CONSIDERANT que le Maire dans ses pouvoirs de police doit assurer la sécurité des usagers,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la circulation et le régime de priorité sur l'Avenue de la République/ Rue Victor Bach,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

AVENUE DE LA REPUBLIQUE/ RUE VICTOR BACH :

- Mise en place de panneaux de signalisation type AB4 (STOP)

ARTICLE 2 : Les infractions à ces dispositions seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à

Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Service Voirie de CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION,
Madame la Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 20 Septembre 2023**

Pour le Maire,
Cotinne MICHEL,
Directrice du Centre Technique Municipal

